Légende

- Terminus Bus
- Arrêt dans un seul sens
- Arrêt dans les deux sens
- Desserte à certains horaires
- Sens de circulation des bus

- Zone urbanisée
- Zone d'activités
- Zone commerciale
- Zone Hospitalière
- Mairie
- Lyc. et Clg.
- Enseignement primaire
- Théâtre/Salle de Spectacle
- Bibliothèque/ Médiathèque
- Parking relais
- Covoiturage
- Camping
- Information
- Centre commercial
- Piscine, parc aquatique
- Hôpital et clinique
- Stade
- Autre équipement
- Cimetière
- Gare SNCF
- Arrêt accessible PMR
- Lignes Trans'agglo

Le réseau du lundi au samedi

- 111 Prés Combaux — Prés Combaux
- 112 Thomassine — Centre Ville — Quintrands
- 113 Repasse — Hôpital — Vannades
- 114 Rochette — Prés Combaux — Technoparc

QUELQUES RÈGLES POUR BIEN VOYAGER

Dans les véhicules urbains, les poussettes, landaus et caddies sont autorisés. Déployés, ils ne doivent pas entraver la circulation des passagers. Dans les véhicules interurbains, les landaus et poussettes sont admis en soute.

Seuls les bagages peu encombrants et les caddies sont admis dans les véhicules. Les autres bagages doivent être transportés en soute.

Les chiens guides d'aveugles tenus en laisse sont acceptés sans supplément. Les animaux domestiques <10 Kg sont autorisés, ils voyagent à demi-tarif sur les genoux du propriétaire, dans des paniers, cages ou sacs fermés. Les chiens >10Kg sont autorisés, tenus en laisse et muselés, ils voyagent à demi-tarif sous le siège. Les propriétaires restent responsables de leur animal. Les NAC, les chiens de cat. 1 et 2 sont interdits.

Dans les véhicules urbains, les deux-roues sont interdits. Les rollers, skateboards, hoverboards, trottinettes, vélos pliés sont autorisés et doivent être tenus en main. Dans les véhicules interurbains, ces objets doivent être déposés dans les soutes où les vélos sont acceptés.

Dans les véhicules interurbains, le voyage assis et le port de la ceinture de sécurité sont obligatoires.

Il est interdit de fumer - vapoter - boire et manger dans le bus.

Les clients qui, par leur tenue ou leur comportement, risquent d'incommoder les autres clients ou de troubler l'ordre public à l'intérieur des véhicules affectés au service, ne sont pas admis à y monter, même s'ils sont disposés à acquitter le prix de leur voyage.

Je monte Je valide !

Faites signe au **conducteur** de s'arrêter

UN SERVICE DLVA AGGLO DURANCE LUBERON VERDON

MON PLAN RÉSEAU

À partir du 4 Septembre 2023

Trans'agglo Pratique et pour tous — Il n'y a rien de commun dans nos transports

OÙ ACHETER VOS TITRES DE TRANSPORT ?

Les coupures au-dessus de 20 € pourront être refusées dans les bus. (Merci de faire l'appoint).

Auprès du conducteur :
Ticket unitaire · Pass 10 voyages

Points de vente :
> Office du tourisme Gréoux-les-Bains
> Office du tourisme Manosque
> Halte routière Manosque
· Pass 10 voyages · Pass mensuel

Eboutique sur le site :
mobilite.dlva.fr
· Pass annuel

Informations :
mobilite.dlva.fr ou
Trans'Agglo

Accueil
Hôtel d'Agglomération
Place de l'Hôtel de ville
04100 Manosque
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h00
mobilite@dlva.fr

Renseignements
0 800 870 942

Je monte Je valide !

Flashez > Consultez

Trans'agglo Pratique et pour tous — Il n'y a rien de commun dans nos transports

L'appli M-ticket !

MON TICKET DE TRANSPORT SUR MON SMARTPHONE !

Titres disponibles : PASS 10 voyages et ticket unitaire.

Téléchargez gratuitement l'application M-ticket et voyagez léger avec votre smartphone.

FLASHEZ
ACHETEZ
VALIDEZ

NOUVEAUX TARIFS

valables à partir du 1er juin 2023

TYPE DE TITRE	PRIX	DURÉE
TICKET UNITAIRE	1.50€	Valable 1h30 et pour une correspondance
PASS 10 VOYAGES	10€	Sans limite de durée
PASS MENSUEL	20€	Abonnement glissant
PASS MENSUEL TARIF SOLIDAIRE	10€	Abonnement glissant
PASS ANNUEL +26 ANS	150€	Abonnement glissant
PASS ANNUEL +26 ANS TARIF SOLIDAIRE	75€	Abonnement glissant
PASS ANNUEL -26 ANS	120€	Abonnement glissant
PASS ANNUEL -26 ANS TARIF SOLIDAIRE	60€	Abonnement glissant
PASS ANNUEL SCOLAIRE Collège / Lycée	120€	Année scolaire du 1er septembre au 31 août
PASS ANNUEL SCOLAIRE Collège / Lycée TARIF SOLIDAIRE	60€	Année scolaire du 1er septembre au 31 août
PASS ANNUEL SCOLAIRE Maternelle / Élémentaire	80€	Année scolaire du 1er septembre au 31 août
PASS ANNUEL SCOLAIRE Maternelle / Élémentaire TARIF SOLIDAIRE	40€	Année scolaire du 1er septembre au 31 août

Je flashe le QR CODE ci-contre ou celui de ma carte pour suivre mon bus en temps réel !

TransYagglo

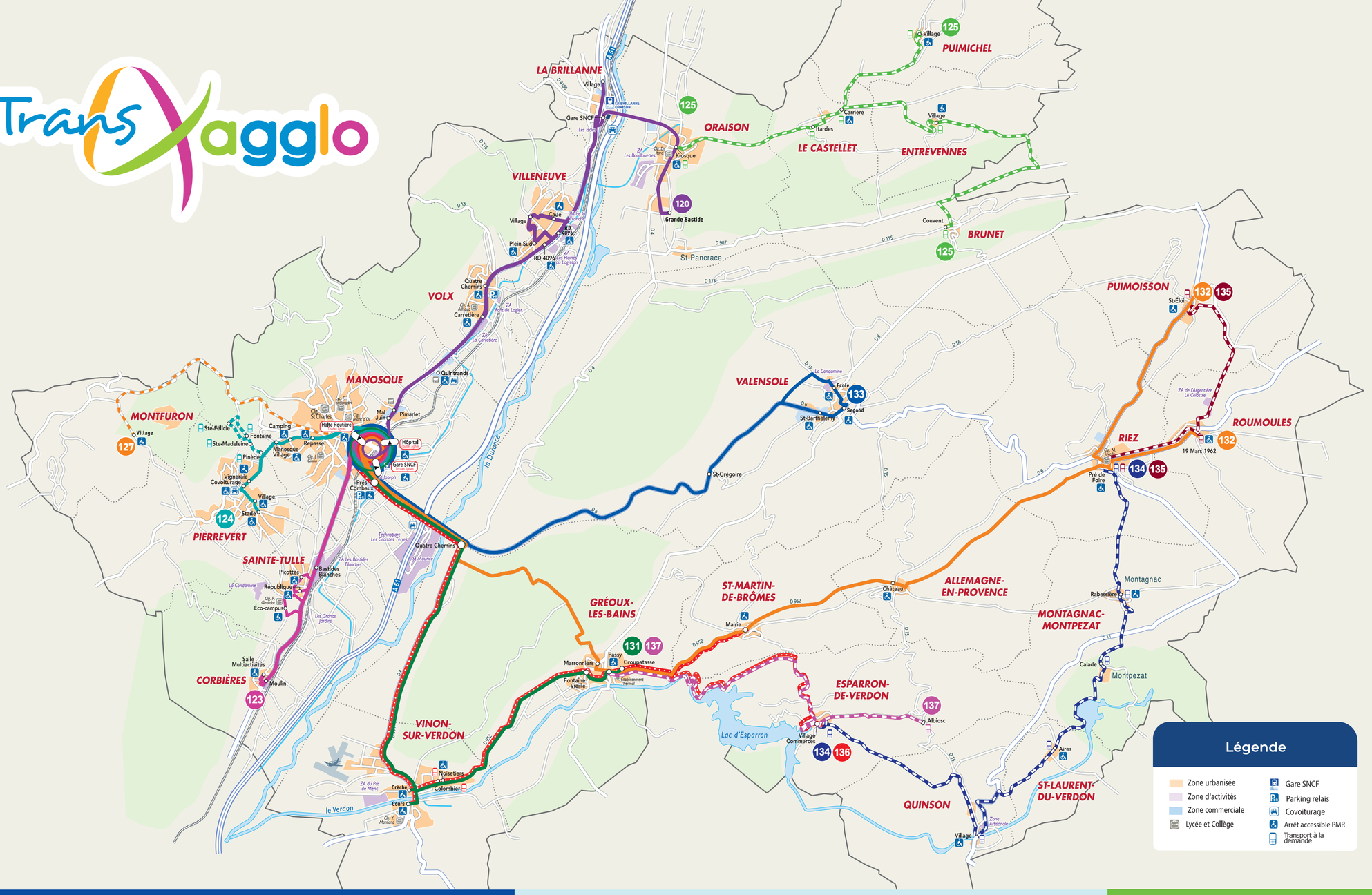
LA BRILLANNE
ORAISON
PUIMICHEL
LE CASTELLET
ENTREVENNES
VILLENEUVE
BRUNET
VOLX
MANOSQUE
PUIMOISSON
VALENSOLE
MONTFURON
ROUMOULES
RIEZ
PIERREVERT
SAINTE-TULLE
ALLEMAGNE-EN-PROVENCE
ST-MARTIN-DE-BRÔMES
GRÉOUX-LES-BAINS
MONTAGNAC-MONTPEZAT
CORBIÈRES
VINON-SUR-VERDON
ESPARRON-DE-VERDON
QUINSON
ST-LAURENT-DU-VERDON
Lac d'Esparron
la Durance
le Verdon
St-Pancrace
St-Grégoire
Montagnac
Montpezat
Gare SNCF
Hôpital
Quatre Chemins
Grande Bastide
Kiosque
Village
Carrière
Tardes
Couvent
St-Eloi
19 Mars 1962
Pré de Foire
Rabassière
Calade
Aires
Albiosc
Château
Mairie
Passy
Groupatasse
Marronniers
Fontaine Vieille
Village Commerces
Zone Artisanale
Noisetiers
Colombier
Crèche
Cours
Carretière
Quintrands
Pimarlet
Mal Juin
Halte Routière
Pré Combaux
Stade
Vignerale
Covoiturage
Pinède
Fontaine
Ste-Madeleine
Ste-Félicie
Camping
Repasse
Manosque Village
Salle Multiactivités
Moulin
Picottes
Bastides Blanches
République
Éco-campus
Plein Sud
RD 40%
Gare
Ecole
Ségond
St-Barthélemy
Technoparc Les Grandes Terres
Les Bastides Blanches
Les Grands Jardins
ZA Les Bouillouettes
ZA Les Pierres du Lagasson
ZA Font de Lager
ZA La Carretière
ZA de l'Argentière La Calistre
ZA du Pas de Menc
Établissement Thermal
La Condamine
St Mounce
St Joseph
St Charles
Les Fontaines d'Or
Cly. Aimeric
Cly. Gassendi
Cly. Grande
Cly. P. Grande
Cly. Manosque
Cly. M. Pagnol
Cly. Ste Thérèse
Cly. Ste Ste Madeleine
Cly. Ste Félicie
Cly. Ste Ste Madeleine
Cly. Ste Ste Madeleine
Cly. Ste Ste Madeleine